

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°03-2023-140

PUBLIÉ LE 8 SEPTEMBRE 2023

# Sommaire

## **03\_Préf\_Préfecture de l'Allier / Mission Interministérielle de Coordination**

03-2023-09-07-00003 - Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2268/2023 du 7 septembre 2023 portant délégation de signature à M. Vincent VALLET, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète (1 page)

Page 3

03\_Préf\_Préfecture de l'Allier

03-2023-09-07-00003

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2268/2023 du 7 septembre 2023 portant délégation de signature à M. Vincent VALLET, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète



# PRÉFÈTE DE L'ALLIER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la coordination interministérielle  
et de l'ingénierie territoriale

## Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2268/2023 du 7 septembre 2023 portant délégation de signature à M. Vincent VALLET, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète

**Article 1<sup>er</sup>** - A compter de la publication du présent arrêté, délégation de signature est donnée à **M. Vincent VALLET**, directeur de cabinet de la préfète, dans la limite des attributions de son service.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent VALLET, délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sera exercée par les chefs de bureau désignés ci-après, dans la limite des attributions de leur bureau et de leur fiche de poste respectifs :

- **M. Emmanuel LORENZI**, attaché principal, chef du service interministériel de défense de défense et de protection civile ;
- **M. Vincent BOUTONNAT**, attaché, chef du bureau de la sécurité intérieure ;
- **Mme Julie DEVILLE**, attachée, cheffe du bureau du cabinet et de la communication interministérielle ;
- **Mme Sophie DAMLENCOURT-MOREAU**, attachée, cheffe du bureau transports et déplacements, à la direction départementale des territoires.

**Article 3** - En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Vincent VALLET et de M. Vincent BOUTONNAT, la délégation de signature est donnée à **Mme Malorie CHANARD**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef du bureau de la sécurité intérieure, dans la limite des attributions du bureau et de sa fiche de poste.

**Article 4** - En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Vincent VALLET et de M. Emmanuel LORENZI, la délégation de signature est donnée à **M. Jean-Luc VIGNAUD**, attaché, adjoint au chef du service interministériel de défense et de protection civile, dans la limite des attributions du bureau et de sa fiche de poste.

**Article 5** - En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Vincent VALLET et de Mme Julie DEVILLE, la délégation de signature est donnée à **M. Sébastien JOLY**, agent contractuel de catégorie B, adjoint à la cheffe du bureau du cabinet et de la communication interministérielle, dans la limite des attributions du bureau et de sa fiche de poste.

**Article 6** - L'arrêté préfectoral n° 2157/2023 du 25 août 2023 est abrogé.

**Article 7** - Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

La Préfète,  
*Signé*  
Pascale TRIMBACH